



## COMITE DES PARTENAIRES

### 23 AVRIL 2025

# RELEVÉ SYNTHÉTIQUE DES ÉCHANGES

Étaient présents à cette deuxième réunion :

HAMARD	Sébastien	Conseil Régional de Bretagne
CUERQ	Gaëlle	Conseil Régional de Bretagne
LEMERRE	Eric	PETR - Pays de Saint-Malo
RIGAUD	Frédéric	Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande
LIMOU	Laure	Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré
ALLAIN	Jeanne	Syndicat Mixte du Pays de Fougères
BEGUIN	Frédéric	Chambre de Commerce et d'Industrie
EPP	Bruno	Chambre de Commerce et d'Industrie
SAURA	Corinne	Chambre de Commerce et d'Industrie
FERRE	Anne-Lyse	Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine
CHAUOU	William	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
BARBEL	Patrice	Conseil de développement de la Métropole de Rennes
VAULTIER	Laure-Line	Activ'est
GADAUD	Bernard	Association Route du Meuble, des Loisirs et du Cadre de vie
LECLERC	Lucie	Carré Rennais
VERRIMST	Stéphanie	Union du Commerce du Pays de Rennes
MORIN	Antoine	Établissement Public Foncier de Bretagne
JOSELIN	Jean-Pascal	IAUR
CHOPINET	Christian	ALLDC et CDAC 35
CROCQ	André	Syndicat Mixte du Pays de Rennes
MOCHET	Christian	FDSEA 35
VILBOUX	Pierrick	SCAMIV 35

Cette deuxième réunion du Comité des Partenaires, qui a accueilli 21 participants, a été l'occasion d'associer les acteurs locaux, qu'ils soient issus du monde économique, associatif, universitaire, des chambres consulaires, des territoires voisins... à la révision du SCoT du Pays de Rennes une nouvelle fois.

Après un rappel concernant le contexte de la révision, son calendrier et sa gouvernance par André Crocq, Président du Pays de Rennes, les participants ont pu assister à une synthèse du Projet d'Aménagement Stratégique tel que proposé à l'issue des travaux des élus dans le cadre des instances du Pays de Rennes et des groupes-projets thématiques mis en place à l'occasion de la révision.

Cette réunion vaut deuxième réunion des Personnes Publiques Associées dans le cadre de la révision du SCoT. Ce compte-rendu synthétise les échanges entre les participants.

## **1<sup>e</sup> partie : le socle du projet**

Les participants sont d'accord avec les éléments saillants de cette première partie, qui reprend les principes du projet de territoire, déjà présents dans le SCoT actuellement en vigueur (modèle de développement du territoire en « ville-archipel », importance du cadre de vie pour des habitants au cœur du projet, approche différenciée sur le territoire en écho à sa diversité géographique, sociale, démographique et économique, volonté de coopération intra et interterritoriale) et y ajoute les nouveaux enjeux qui ont justifié la révision du SCoT. En ce sens, les défis posés par les transitions écologiques et sociales, qui se sont renforcés, font davantage réagir, ainsi que les leviers d'action à mobiliser en réponse.

### *L'enjeu de la ressource en eau (quantité et qualité)*

C'est principalement la question de l'eau, tant quantitativement que qualitativement, qui fait réagir les participants. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat place en effet cet enjeu de l'eau en priorité : la construction n'est plus tant la question à traiter en premier à ses yeux et il est urgent, en écho aux propos de l'Assemblée Bretonne de l'Eau, de comprendre et faire comprendre que tout le monde est concerné.

La Chambre d'Agriculture partage l'expérience des acteurs qu'elle représente, touchés directement par les enjeux de qualité et de quantité de la ressource en eau. Ils craignent que la nécessité de procéder à des économies d'eau (restrictions temporaires ou sobriété d'usages en général) s'opère au détriment des animaux et de leur abreuvement, alors qu'elle ne toucherait pas les touristes. Elle rappelle qu'il faut préserver l'agroalimentaire qui représente un tiers de l'économie bretonne et donc avoir une gestion concertée de la ressource. Le représentant de la Chambre évoque la réaction épidermique que suscite la pratique du stockage de l'eau alors qu'il faut l'envisager.

André Crocq rappelle, à la suite de ces deux interventions, que l'été 2022 a joué un rôle de bascule dans les esprits, la sécheresse ayant permis à tous de prendre conscience de l'importance de l'enjeu de l'eau pour notre territoire. Il rappelle que la Bretagne dispose de peu d'eau souterraine et que sans stockage, les usagers, quels qu'ils soient, ne disposeraient pas de la ressource suffisante à partir de l'automne. Dans le SCoT, il annonce que cet enjeu est bien pris en compte et qu'un programme d'actions lui sera annexé, proposant des actions spécifiques sur ce thème afin d'assurer la mise en œuvre des orientations dessinées dans le Projet d'Aménagement Stratégique et le Document d'Orientation et d'Objectifs du futur SCoT révisé.

### *Les préoccupations sur le foncier économique*

Concernant la question foncière, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat réclame que toutes les collectivités aient les mêmes règles, et qu'il y ait donc une certaine harmonie entre territoires voisins ainsi qu'une lisibilité renforcée de ces règles, afin d'éviter la concurrence entre territoires voisins. Le représentant de cette Chambre cite l'exemple des durées des baux économiques. La Chambre de Commerce et d'Industrie rebondit sur la question de la dissociation du foncier et du bâti avec quelques réticences, soulignant que cet outil n'est pas la panacée. C'est un outil parmi d'autres mais qui ne peut être généralisé à tout le territoire de l'Ille-et-Vilaine, d'autant plus que certains

veulent être propriétaires, et cette solution doit toujours exister. Il faut donc développer tout un panel d'outils.

Sur ce sujet en particulier, André Crocq note que la compétence revient en grande partie aux EPCI à travers leurs Schémas d'Aménagement Économique ou Plans Locaux d'Aménagement Économique, et insiste sur la nécessité de fournir une boîte à outils suffisante pour que les acteurs puissent s'inscrire dans la trajectoire de sobriété foncière du territoire.

#### Le réemploi des matériaux comme ligne d'horizon

Concernant l'enjeu des matériaux en tant que ressource, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat aimerait que le SCoT partage sa même ambition, en faisant apparaître dans le Projet d'Aménagement Stratégique l'ambition de mettre l'accent sur le réemploi, plutôt que d'employer le terme de recyclage.

### **Axe 1 : un territoire résilient – Adapter le territoire aux effets du changement climatique**

André Crocq souligne, en introduction des débats, l'importance de la notion de recyclage urbain à l'avenir, puisqu'on se situe sur une trajectoire dont l'horizon est bien le zéro artificialisation nette.

Le représentant de l'Université s'interroge sur les implications et la traduction de la notion de lisière urbaine. André Crocq répond en présentant cette lisière urbaine comme la remplaçante des flèches d'urbanisation qui sont présentes dans le SCoT actuel (carte des équilibres annexée au Document d'Orientations et d'Objectifs). Bien que la question des terrains à urbaniser doive à terme être résolue, l'enjeu de préservation voire de requalification et de reconquête des paysages est toujours prégnant, justifiant la mise en place de ce nouvel outil (qui sera traité à l'échelle des documents d'urbanisme locaux).

En réaction, la Chambre d'Agriculture alerte néanmoins sur le risque de cet outil, qui peut générer des zones tampons, donc qui serait quand même de la consommation foncière. André Crocq modère en indiquant que le recours à cet outil ne sera pas systématique et que ces lisières paysagères sont déjà intégrées au sein des opérations d'aménagement et le seront plus certainement dans l'avenir avec les limites atteintes des extensions urbaines.

### **Axe 2 : un territoire accueillant, inclusif et favorable au vivre-ensemble – Répondre au défi démographique et accompagner les changements de modes de vie**

André Crocq, afin de compléter la présentation des orientations de cet axe, précise le rôle du nouveau Syndicat Bretagne mobilité (et la gouvernance des futurs bassins de mobilité) dans la mobilité de demain.

**En conclusion**, André Crocq remercie vivement les participants pour leur présence et leurs interventions, et invite les participants à contribuer, en s'exprimant sur le registre de concertation ou en contactant directement le Pays de Rennes.